

## **MAIRIE DE APPEVILLE**

**50500 APPEVILLE**

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Convocation : 08.06.2023

Affichage : 29.06.2023

### **SEANCE DU 15 juin 2023**

Le quinze juin deux mille vingt-trois à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Robert HOUELBEK, PATERNOSTER Patrice, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU et Maurice STIEMBERT.  
Mesdames Géraldine ROMAIN, Laëtitia LEGALLOIS.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Ludivine GUERET.

**ABSENTS** : Monsieur Aurélien MARION, Madame Lucie GRATIEN.

Monsieur Robert HOUELBEK a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 27 mars 2023
- Budget :
  - Virement de crédit amortissement subvention OPAH
  - Modification recettes de fonctionnement
- Vote des subventions
- Travaux logements
- OPAH : demande d'aide
- Marais : proposition de modification de l'entrée du marais
- Défense incendie : projet SDECI
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (document joint)
- Questions diverses

### **2023-25 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 : AMORTISSEMENT SUBVENTION OPAH :**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante :

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
		021 (021) Virement de la section de fonctionnement	- 198,00 €
		280422 (040) – Bâtiments et installations	198,00 €

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
023 (023) Virement à la section de fonctionnement	- 198,00 €		
681 (042) Dotations aux amortissements et aux provisions	198,00 €		

**2023-26 -VOTE DES SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour l'année 2023 les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire du SIRP LES TROIS CHÊNES : 200,00 €
- Centre François BACLESSE à Caen : 125,00 €
- Ligue contre le cancer de la Manche St-Lô : 125,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Carentan : 150,00 €
- Association des donateurs de sang Carentan : 100,00 €
- Association des jeunes sapeurs-pompiers de Carentan : 150,00 €
- Les restaurants du cœur Saint-Lô : 150,00 €
- Association des parents d'élève les trois chênes : 200,00 €
- Association la Vache Verte d'Appeville : 150,00 €

**2023-27 : ADHESION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES :**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année 2023 son adhésion au Fonds d'aide aux jeunes. La participation est de 0,23 € par habitant.

**2023-28 : ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2023. La participation sera de 0,60 € par habitant.

**TRAVAUX LOGEMENTS :**

Monsieur le Maire informe les membres présents que sur les 2 logements du presbytère, il va être nécessaire de remplacer 3 fenêtres et 1 porte dont l'état des dégradations nuit à l'étanchéité du vent et de la pluie (2 fenêtres au logement Ouest, 1 fenêtre et 1 porte au logement Est).

Le Conseil Municipal donne son accord à ces travaux.

### **2023-29 - OPAH - DEMANDES D'AIDE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'engagement de la commune dans l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) il a reçu deux dossiers :

- Un pour Monsieur PITREY Fernand avec une demande d'aide communale de 317,35 € (montant sollicité dans le dossier OPAH).
- Un autre pour Monsieur LEMYRE Joël avec une demande d'aide communale de 250,00€.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide les deux dossiers reçus de demande de subvention dans le cadre de l'OPAH, Monsieur PITREY Fernand pourra bénéficier d'une aide communale de 317,35 et Monsieur Joël LEMYRE pourra bénéficier d'une aide communale de 250,00 €.

### **PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ENTREE DU MARAIS:**

Monsieur le Maire présente aux membres présents le projet de modification de l'entrée du « bas-marais » à la Picotière, il s'agirait d'éloigner la barrière de la chaussée afin d'éviter que les engins agricoles lors des sorties de récoltes dégradent la bande d'herbe communale située en face.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord au déplacement de la barrière du marais.

Le nivellement en totalité de cette même bande d'herbe cadastré A112 sera étudié plus tard.

### **DEFENSE INCENDIE : PROJET SCDECI**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet SCDECI (Schéma Communal de la Défense Extérieure contre l'Incendie). La mise en place du projet SDECI propose la pose de 5 citernes souples avec la nécessité dans plusieurs cas de trouver un emplacement sur des terrains privés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir budgétairement les équipements prescrits dans ce projet sur les 5 ans à venir. Une somme de 10 000,00€ a déjà été inscrite au budget investissement 2023.

### **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLUI :**

Le projet d'aménagement et de développement durable du PLUI est présenté par Monsieur le Maire aux membres présents afin que chacun en prenne connaissance et soumette ses réflexions.

### **ORGANISATION DU CIMETIERE :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'espace situé à gauche de l'entrée de l'église sera réservé pour des concessions resteront en herbe, excluant ainsi toute pose de monuments. Seules seront acceptées une plaque nominative au sol permettant le passage d'une tondeuse.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.  
Les an, mois, jour que dessus.